



# **Acquisition de fournitures scolaires, de livres, de jeux et de jouets pour les Directions de l'Éducation et de la Petite enfance de la Ville de Nantes et pour son CCAS**

## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Procédure formalisée**

**Procédure entièrement dématérialisée depuis <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>  
(cf. Annexe au présent règlement de la consultation)**

La date limite de remise des offres est indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.)

## Table des matières

Article 1 - Objet de la consultation.....	3
1.2 - Mode de consultation.....	3
1.3 - Décomposition de la consultation.....	4
1.4 – Groupement d’entreprises.....	4
1.5 - Nomenclature.....	5
Article 2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Durée – Délais d'exécution.....	5
2.2- Variantes facultatives et obligatoires.....	5
2.3- Prestation supplémentaire éventuelle.....	5
2.4- Délai de validité des offres.....	5
Article 3 – Contenu du dossier de consultation (DCE).....	5
Article 4 - Présentation des candidatures et des offres électroniques.....	6
4.1 - Contenu de la candidature électronique.....	6
4.2 - Contenu de l'offre électronique.....	7
Article 5 - Sélection des candidatures et jugement des offres.....	7
Article 6 - Documents à produire par l'attributaire.....	9
Article 7 - Renseignements complémentaires.....	10

## Article 1 - Objet de la consultation

La présente consultation porte sur l'**acquisition de fournitures scolaires, de livres, de jeux et de jouets pour les Directions de l'éducation et de la petite enfance de la Ville de Nantes et pour son CCAS.**

Elle est lancée au profit d'un groupement de commandes composé autour de la Ville de Nantes et de son CCAS. La Ville de Nantes agit en qualité de coordonnateur dudit groupement et est ainsi responsable du lancement du marché, de son attribution et de son suivi et engage juridiquement par ses décisions l'ensemble des membres du groupement.

En application des dispositions des articles R2162-2 à R2162-6 puis R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, le contrat se présentera sous les traits d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, dénué de tout montant minimum, mais assorti d'un montant maximum arrêté, sur la durée contractuelle globale (soit 4 ans), par lot et par membre du groupement, comme suit :

Lot	Montant maximum en € HT sur 4 ans	
	Ville de Nantes	CCAS
Lot 1	1 990 000	10 000
Lot 2	990 000	10 000
Lot 3	395 000	5 000
Lot 4	195 000	5 000
Lot 5	395 000	5 000

### Lot n°5

#### Marché réservé aux SIAE

En application des dispositions de l'article L. 2113-13 du Code de la commande publique, le lot n°5 est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L. 5132-4 du Code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs défavorisés.

De plus, le lot n°5 comprend une condition d'exécution Insertion. Le titulaire s'engagera à ce titre à accompagner et à suivre les personnels bénéficiaires conformément aux postes conventionnés par le Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Économique.

Il s'agira ainsi, et au titre de l'exécution du lot n°5, de mettre en place ou de poursuivre un parcours d'insertion au profit d'un public bénéficiaire afin de permettre l'élaboration d'un projet professionnel vers l'emploi pérenne à travers :

- l'acquisition et/ou la consolidation de comportements à l'emploi ;
- l'acquisition et/ou la consolidation de compétences de base ;
- la résolution des difficultés sociales afin de lever les freins à l'emploi.

### 1.2 - Mode de consultation

Procédure formalisée soumise aux articles R2161-2 et suivants du Code de la commande publique.

### 1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont structurées autour des 5 lots suivants :

Lot	Intitulé
1	Papeterie
2	Jeux et jouets
3	Ouvrages scolaires et parascolaires
4	Ouvrages hors-scolaires
5	Livres, jeux et jouets et autres fournitures d'occasion

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Néanmoins, un même soumissionnaire pourra se voir attribuer plusieurs lots.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

### 1.4 – Groupement d'entreprises

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. **Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.**

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

#### Lot n°5 – Composition du groupement - Sous-traitance

##### → Co-traitance

Une structure d'insertion par l'activité économique au sens de l'article L. 5132-4 du code du travail (ou une structure équivalente lorsqu'elle emploie une proportion minimale de 50 % de travailleurs défavorisés) ne peut pas candidater en groupement avec une ou plusieurs entreprises ordinaires pour l'attribution de ce marché réservé.

##### → Sous-traitance

Une structure d'insertion par l'activité économique au sens de l'article L. 5132-4 du Code du travail (ou une structure équivalente lorsqu'elle emploie une proportion minimale de 50 % de travailleurs défavorisés) ne peut se prévaloir, au stade de l'examen des candidatures, des capacités d'une entreprise ordinaire

Plus généralement une structure d'insertion par l'activité économique au sens de l'article L. 5132-4 du code du travail (ou une structure équivalente lorsqu'elle emploie une proportion minimale de 50 % de travailleurs défavorisés) ne peut pas sous-traiter une partie des prestations à une entreprise ordinaire.

La sous-traitance peut, en revanche, être effectuée, dans les conditions prévues par la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance et le Code de la commande publique, au profit d'autres structures d'insertion par l'activité économique au sens de l'article L. 5132-4 du code du travail ou structures équivalentes lorsqu'elles emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs défavorisés.

## 1.5 - Nomenclature

	Lot n°1	Lot n°2	Lot n°3	Lot n° 4	Lot n°5
<b>Famille–nomenclature achats interne</b>	FOF02 FOF03	JOF01 JOF02	BIF01	BIF02	JOF01 JOF02 BIF01 BIF02
<b>Code CPV Principal</b>	39162110-9	37524100-8	22111000-1	22111000-1	37000000-8 22111000-1
<b>Code CPV Secondaire</b>	39162110-9		22112000-8 22110000-4	22113000-5 22114000-2	22112000-8 22113000-5

## Article 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Durée – Délais d'exécution

Les lots n°1,3, 4 et 5 prendront effet à compter du **1<sup>er</sup> Octobre 2024** ou, s'ils n'étaient pas notifiés avant cette date, à compter de la date de leur notification, et ce pour une durée de **4 ans**.

Le lot n°2 ne s'exécutera qu'à compter du **1<sup>er</sup> mai 2025**, et ce pour une durée de **4 ans**.

### 2.2- Variantes facultatives et obligatoires

Les variantes ne sont pas acceptées.

Aucune Prestation technique alternative (P.T.A.) - variante obligatoire n'est prévue.

### 2.3- Prestation supplémentaire éventuelle

Aucune Prestation supplémentaire éventuelle (P.S.E.) n'est prévue.

### 2.4- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **5 mois** à compter de la date limite de remise des offres.

## Article 3 – Contenu du dossier de consultation (DCE)

Le DCE contient les pièces suivantes :

- ✓ Le présent Règlement de consultation (R.C.) et son annexe « Dématérialisation »
- ✓ L' Acte d'engagement (A.E.) propre à chaque lot, son annexe « Co-traitance » et, pour le lot n°5, son annexe « Insertion »
- ✓ Le Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- ✓ Le Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses annexes A1 (listes des sites de livraison) et A2 (codes des services par sites)
- ✓ Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U.), assorti d'un Détail quantitatif estimatif (D.Q.E.), pour les lots n°1 et n°2
- ✓ Un cadre de commande fictive, pour les lots n°1 et 2
- ✓ Un cadre de mémoire méthodologique et technique, pour chacun des 5 lots.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### Article 4 - Présentation des candidatures et des offres électroniques

Les candidatures et les offres des concurrents seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en langue française et exprimées en EUROS.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées aux articles suivants.

L'acheteur procède à l'examen des offres avant celui des candidatures, conformément à l'article R2161-4 du Code de la Commande Publique. Dès lors, l'acheteur ne procède à l'analyse de la candidature que du seul titulaire pressenti, cette vérification s'effectuant au plus tard avant l'attribution du marché.

En application de l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique, si l'opérateur économique concerné ne satisfait pas aux conditions de participations fixées, ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuves, les compléments ou les explications demandées, sa candidature est déclarée irrecevable et son offre est éliminée. Le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire les documents nécessaires.

##### 4.1 - Contenu de la candidature électronique

<b>Pièces à remettre au titre de la candidature (aucune signature n'est exigée à ce stade)</b>
<b>Renseignements relatifs à la situation juridique</b>
<b>Formulaire DC1* (Lettre de candidature)</b> , que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement
<b>Renseignements relatifs à la capacité économique / financière du candidat</b>
Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles
<b>Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles</b>
Effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années
Références du candidat effectuées au cours des 3 dernières années : montant, date, nature des prestations/travaux réalisés et identité du client (privé ou public).
<b>Pour le lot n°5 (marché réservé SIAE)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>La convention conclue entre le candidat et la DIRECCTE au titre de son conventionnement Insertion par l'Activité Économique.</li><li><u>Pour les structures invoquant une équivalence aux SIAE dont la liste est dressée par l'article L. 5132-4 du Code du travail</u>, des éléments de preuve attestant qu'elles sont équivalentes à ces dernières et qu'elles emploient une proportion minimale de 50% de travailleurs défavorisés.</li></ul>

\*disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Le candidat peut présenter sa candidature, accompagnée de l'ensemble des informations décrites dans le tableau ci-dessus) sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R2143-4 du Code de la commande publique.

Les candidats peuvent par ailleurs bénéficier des dispositions des articles R2143-13 et R2143-14 du Code de la Commande publique.

Enfin, un candidat qui ne disposerait pas, à titre individuel, des capacités suffisantes à la réalisation du marché est libre de faire valoir (en les prouvant) les capacités d'autres entités, soit notamment en répondant en groupement, soit en présentant un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce dernier cas, le candidat apportera, par tout moyen approprié, la preuve qu'il disposera effectivement, en cas d'attribution, des moyens de ce ou ces sous-traitants. Cette preuve peut notamment prendre la forme d'un engagement écrit de ce ou ces derniers.

#### 4.2 - Contenu de l'offre électronique

<b>Pièces à produire au titre de l'offre (aucune signature n'est exigée à ce stade)</b>
<b>L'Acte d'engagement (A.E.), son annexe « Co-traitance », et pour le lot n°5 son annexe « Insertion », dûment complétés par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat</b>
En cas de déclaration de sous-traitance, un formulaire <b>DC4</b> ( <a href="http://www.economie.gouv.fr">www.economie.gouv.fr</a> ) dûment renseigné
<u>Pour les lots n°1 et 2, le Bordereau des prix unitaires (B.P.U) - Détail quantitatif estimatif (D.Q.E.)</u> , dûment complété (il est précisé que le D.Q.E. est dénué de toute valeur contractuelle et n'a d'autre finalité que celle de permettre le jugement des offres ; seuls les prix unitaires du B.P.U. auront valeur contractuelle)  <i>Ce document sera impérativement déposé en format modifiable.</i>
<u>Pour les lots n°1 et 2, le cadre de commande fictive</u> , dûment complété, et ce en se fondant sur le ou les taux de remise portés à l'Acte d'engagement
<b>Le cadre de mémoire méthodologique et technique</b> , dûment renseigné en chacune de ses rubriques et assorti des documents demandés

**Remarque** : Seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. Tout pli déposé sera considéré comme une offre.

#### Article 5 - Sélection des candidatures et jugement des offres

**Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont** : Aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles

**Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants** :

<b>Lots n°1 et 2</b>		
<b>Critères</b>	<b>Coefficient</b>	<b>Outil d'analyse</b>
<b>Valeur technique</b>	<b>40</b>	
Adaptation de l'offre au besoin des enfants de 0 à 10 ans	5	Apprécié au regard : - du mémoire méthodologique et technique - du catalogue en ligne (code d'accès à mettre à disposition pour l'analyse des offres) - des fiches techniques sur les articles de la commande fictive
Qualité de l'expertise et du conseil	5	Apprécié au regard du mémoire méthodologique et technique.
Pertinence des modalités de passation des commandes, de gestion des livraisons, de facturation et de suivi d'exécution des prestations, dont statistiques commerciales	30	
<b>Valeurs environnementale</b>	<b>30</b>	

Performance de l'organisation du réemploi et du recyclage des produits usagés.	5	Apprécié au regard du mémoire méthodologique et technique
Pertinence des mesures en matière de réduction de l'impact environnemental des emballages et de collecte des produits usagers	5	
Performance de l'organisation des transports en vue de réduire l'impact environnemental (empreinte carbone faible : cyclo logistique, véhicules électriques, véhicules avec carburants alternatifs)	10	
Nombre de produits écolabellisés (ou équivalents), recyclés et inclusifs proposés et diversité de l'offre alternative au plastique.	10	Apprécié au regard : - du mémoire méthodologique et technique - des fiches techniques sur les articles de la commande fictive - du catalogue en ligne (code d'accès à mettre à disposition pour l'analyse des offres)
<b>Prix des prestations</b>	<b>30</b>	
Prix du B.P.U.	10	Apprécié au regard du montant du D.Q.E.
Taux de remise sur prix catalogue(s)	20	Apprécié à l'aune de la commande fictive

<b>Lots n°3 et 4</b>		
<b>Critères</b>	<b>Coefficient</b>	<b>Outil d'analyse</b>
<b>Valeur technique</b>	<b>40</b>	
Adaptation de l'offre aux besoins des professionnel et des enfants : - de 0 à 12 pour les ouvrages hors scolaires (lot 4) - de 3 ans à 12 ans pour les ouvrages scolaires (lot 3)	10	Apprécié au regard du catalogue en ligne
Performance de l'expertise et du conseil, et en particulier conditions d'accueil en librairie des enseignants, des professionnels et des enfants et veille sur l'édition.	15	Apprécié au regard du mémoire méthodologique et technique
Pertinence des modalités de préparation des commandes, de gestion des livraisons, de suivi d'exécution des prestations et de facturation, dont statistiques commerciales	15	
<b>Valeurs environnementale</b>	<b>30</b>	
Performance de l'organisation de la livraison en vue de réduire l'impact environnemental (réduction des emballages, transport à (empreinte carbone faible : cyclo logistique, véhicules électriques, véhicules avec carburants alternatifs)	30	Apprécié au regard du mémoire méthodologique et technique
<b>Prix des prestations</b>	<b>30</b>	

Taux de remise minimum sur tarifs catalogue(s) public(s)	30	Apprécié à l'aune de l'Acte d'engagement
--	----	--

Lot n°5		
Critères	Coefficient	Outil d'analyse
<b>Valeur technique</b>	<b>40</b>	
Performance du processus d'achat	20	Apprécié au regard du mémoire méthodologique et technique
Diversité des références	10	
Qualité de l'expertise et du conseil	10	
<b>Valeurs environnementale</b>	<b>10</b>	
Pertinence des mesures en matière de réduction de l'impact environnemental des emballages et de collecte des produits usagers, ainsi que du nettoyage des articles	10	Apprécié au regard du mémoire méthodologique et technique
<b>Pertinence de la démarche d'insertion</b>	<b>20</b>	
Pertinence de la méthodologie d'accompagnement professionnels des publics, d'encadrement et d'évaluation du parcours d'insertion	7	Apprécié au regard de l'annexe Insertion à l'Acte d'engagement
Pertinence de la méthodologie d'accompagnement social des publics afin de lever les freins à l'emploi	7	
Pertinence des outils opérationnels de suivi proposés	3	
Pertinence des formations mobilisées au regard du parcours d'insertion	3	
<b>Prix</b>	<b>30</b>	
Pertinence de la politique tarifaire appliquée et importance du pourcentage de réduction appliqué par rapport à un équivalent neuf	30	Apprécié au regard du mémoire méthodologique et technique

**Chaque critère et sous-critère sera noté sur 5.**

#### **Incohérences constatées dans les prix**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le Bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. C'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec les mentions du B.P.U.. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

#### **Article 6 - Documents à produire par l'attributaire**

L'acheteur enverra à l'attributaire un courrier listant les documents à produire par celui-ci à des fins de justification de sa non-interdiction de soumissionner conformément aux articles R2143-6 et R2143-10 du Code de la commande publique et de son respect des obligations induites par les dispositions idoines du Code du Travail.

Si l'attributaire ne produit ou ne peut produire dans le délai imparti ces documents justificatifs, il sera éliminée en application des dispositions de l'article R2144-7 du Code de la commande publique.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'évincer l'attributaire s'il apparaît qu'il tombe sous le coup de l'une des interdictions de soumissionner visées à aux articles L2141-7 à L 2141-10 et suivants du Code de la commande publique. Avant qu'il ne prenne sa décision, et conformément aux dispositions de l'article L2141-11 du code de la commande publique l'acheteur invitera l'attributaire à prouver que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. Si les éléments et précisions fournis ne s'avèrent pas concluants, l'attributaire sera exclu.

### **Article 7 - Renseignements complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront transmettre impérativement leur demande écrite **10** jours au plus tard avant la date limite des offres par l'intermédiaire du profil d'acheteur : <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>

Une réponse sera alors adressée depuis le profil acheteur au plus tard **6** jours avant la date limite de remise des offres.

### **En cas d'interrogations concernant les modalités de dépôt**

[contact.marches@nantesmetropole.fr](mailto:contact.marches@nantesmetropole.fr)

### **Renseignements liés à la condition d'exécution Insertion**

Mission Clauses Sociales / Direction de l'Économie et de l'Emploi  
2 cours du Champs de Mars  
44923 Nantes cedex 9  
Tél. : 02 40 99 32 91  
Courriel : [clausesociale@nantesmetropole.fr](mailto:clausesociale@nantesmetropole.fr)